



Votre sécurité, c'est NOTRE métier



CBH Sécurité



Tél: 02 32 94 90 10 | Fax: 02 32 94 90 19 - contact@cbhs.fr - www.cbhs.fr

Protection des yeux - Lunettes classiques

EVALAB

27 g



[100% polycarbonate]



>> Utilisation (*)

Grâce à ses caractéristiques techniques, cet équipement s'avère particulièrement adapté pour tous les principaux travaux nécessitant une protection contre les risques mécaniques et projections à savoir : meulage, menuiserie, polissage, industrie, laboratoires, sport etc...

Protection anti-UV.

>> Caractéristiques techniques

- ✓ Lunettes à branches type visiteur.
- ✓ Epaisseur oculaire: 2.00 mm.
- ✓ Matière: 100% polycarbonate.
- ✓ Dimensions: (largeur) 150 mm x (profondeur) 140 mm.
- ✓ Poids: 27 grammes.
- ✓ Conditionnement: - carton de 100 unités.
- boîte de 10 unités.



>> Principaux atouts

- ✓ Coques latérales aérées.
- ✓ Branches perforées pour accès cordelette.
- ✓ Pont nasal confortable. Légères et agréables.
- ✓ Offre une très bonne vision périphérique.
- ✓ Aucune pièce métallique sur ce modèle.
- ✓ Fiabilité d'une fabrication ISO 9001.

>> Conformité

Cet équipement de protection oculaire a été testé suivant les normes européennes suivantes:

EN 166 : 2001. Protection individuelle de l'oeil - Spécifications.

EN 170 :2002. Protection individuelle de l'oeil - Filtres pour l'ultraviolet -

Exigences relatives au facteur de transmission et utilisation recommandée.

Il est conforme au **Règlement (UE) 2016/425** relatif aux Equipements de Protection Individuelle (EPI). **Catégorie II.**

Attestation d'examen UE de type (**module B**) délivrée par **BSI (Pays-Bas)**. Organisme notifié **n°2797**.



Protection-mécanique (EN 166)	Symbole FT	protection contre les particules lancées à grande vitesse à des températures extrêmes (point 7.3.4. de l'EN166 : 2001).
Qualité optique (EN 166)	Symbole 1	Classe 1 (travaux continus).
Numéro d'échelon (EN 170)	Symbole 2C-1.2	Perception des couleurs : peut être altérée (sauf marquée «2C»). Applications spécifiques : à utiliser avec des sources qui émettent un rayonnement ultraviolet prédominant aux longueurs d'ondes < 313 nm et lorsque l'éblouissement n'est pas un facteur important. Cela s'applique aux rayonnements U.V.C et à la plupart des U.V.B ^b). Source spécifique : Lampes à vapeur de mercure à basse pression, telles que celles utilisées pour stimuler la fluorescence ou les «lumières noires», les lampes actiniques et germicides. b) U.V.B:280 nm à 315 nm et U.V.C: 100 nm à 280 nm.